Mairie de la Garde — Arrondissement de Toulon

Du trente-un Mai an mil huit cent cinquante-quatre, à quatre heures du soir

Acte de mariage de Jean Joseph Bois
âgé de vingt-trois ans, né à la Garde département du Var le six-sept du mois de Mars mil huit cent trente un profession de Cornier domicilié à la Garde département du Var fils majeur de François Louis Bois profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Rose Rapelline Reynaud domiciliée à la Garde département du Var ses père et mère
N° 6
Jean Joseph Bois
et
Marie Anne Elisabeth Blayon

Et de Marie Anne Elisabeth Blayon âgée de vingt trois ans, fondeuse, âgée de vingt-trois ans, née à Toulon département du Var le quatrième du mois de Novembre mil huit cent trente domiciliée à la Garde département du Var fille majeure de Jean Baptiste Blayon ouvrier de l'arsenal profession de Cultivateur domicilié à la Garde département du Var et de Marie Françoise Baraud ici présente consentante d'autre part

Les actes préliminaires sont 1° les publications de Mariage faites par nous, sans opposition, les dimanche vingt-un et vingt-huit du courant dûmenées affichées pendant le délai voulu par la loi.
2° Acte de Naissance du futur Epoux
3° Extrait d'acte de Naissance de la future Epouse
4° Acte reçu devant Me Joseph Jean Baptiste Gabriel Seissons juge de paix du Canton Est de Toulon (Var) le 13 mai 1844 constatant la disparition du sr Jn Baptiste Blayon père de la future épouse.

et le tout en forme ; de tous lesquels actes il a été donné lecture par moi Officier public, ainsi que du Chapitre VI du titre V, livre 1er du Code civil, sur le *Mariage*, concernant les *droits et les devoirs respectifs des époux*.

Et de même suite, sur notre interpellation, conformément à l'article 75 du code civil, modifié par la loi des 17 juin, 2 et 10 juillet 1850, les futurs époux ainsi que le père et la mère du futur époux et la mère de la future épouse ont déclaré qu'il n'a été fait aucun contrat de mariage, ~~à la date du 30 mois d'~~ ~~mil huit cent cinquante~~ pardevant Me ~~notaire à~~ ~~département d~~

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie Anne Elisabeth Blayon et l'autre Jean Joseph Bois.

En présence de Me Tarrin Jean Baptiste domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante trois ans, profession de percepteur des contributions directes.

De Me Vacon Jacques Joseph domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante huit ans, profession d'instituteur libre

De Me Bas Auguste domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante ans, profession d'ancien militaire

Et de Me Corty Joseph domicilié à la Garde département du Var âgé de cinquante quatre ans, profession d'ancien 2nd maître canonnier en retraite.

Après quoi, moi Agarrad Laurent Auguste maire de la commune de la Garde faisant fonctions d'Officier public de l'État civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites parties sont unies par le mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite publiquement dans la principale salle de la maison commune, et qui a été signé avec moi, par les quatre témoins, les époux, les père et mère des époux ayant déclaré ne le savoir de ce faire requis.

Vacon — Corty — Agarrad